

L'impact de la crise économique sur les modes
de production des normes générales
de la relation d'emploi :
l'exemple de six pays d'Europe occidentale

Jacques Freyssinet

Séminaire Emploi – DG Trésor

Introduction

- Un champ au contenu et aux frontières variables
 - Normes « générales » : loi, ANI, accord tripartite
 - Normes impératives ou objectifs communs
 - Effectivité : articulation avec niveaux décentralisés

Introduction

- L'impact de la crise économique :
 - dépendance de sentier...
 - ou fenêtre d'opportunité ?

Introduction

- Une typologie empirique :
 - Instances tripartites et/ou paritaires institutionnalisées
 - Articulation flexible de relations bipartites et tripartites
 - Une coordination pragmatique et occasionnelle

1. Des instances tripartites et/ou paritaires institutionnalisées : des capacités inégales de résistance aux tensions engendrées par la crise économique

1.1. Les Pays-Bas : pérennité du compromis ?

- Les institutions : *Fondation du travail* et *Conseil économique et social*
- L'expérience des « pactes sociaux » depuis l'accord fondateur de Wassenaar (1982)
- Face à la crise :
 - l'accord sur une stratégie globale : priorité à l'emploi et modération salariale
 - des tensions sérieuses, mais finalement maîtrisées : indemnités de licenciement, chômage partiel, âge de la retraite
- L'épreuve d'une nouvelle majorité parlementaire

1.2. L'Irlande : rupture ou suspension du pacte ?

- Une innovation radicale : les pactes sociaux, depuis 1987 jusqu'à « *Towards 2016* » (2006-2016)
- Une phase consensuelle : « *Towards 2016. Review and Transitional Agreement 2008-2009* » (septembre 2008)
- Une double rupture de l'accord (fin 2009) :
 - Secteur privé : retour à la négociation salariale d'entreprise
 - Secteur public : réduction unilatérale des salaires
- L'épuisement du socle économique du compromis social

2. L'articulation flexible de relations bipartites et tripartites : un dynamisme maintenu, mais toujours menacé

2.1. France : la difficile mise en cohérence d'accords partiels et de procédures hétérogènes

- La loi de démocratisation du dialogue social (janvier 2007)
- L'ANI du 11 janvier 2008 sur « la modernisation du marché du travail » et ses suites : l'impact de la crise (GPEC, bilan d'étape professionnel, assurance chômage, FPC)
- Les dispositifs de « gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi » : chômage partiel, CRP et CTP, chômeurs en fin de droits
- Une coopération-confrontation tripartite multiforme ; des arrangements partiels faiblement coordonnés

2.4. L'Espagne : une expérience accidentée

- Une tradition née avec le retour à la démocratie
- Face à la crise : succès et échecs
 - La procédure de l'ANC (2001) : échec pour 2009, mais accord pour la période 2010-2012
 - L'échec final des négociations tripartites sur la réforme du marché du travail (juin 2010) et l'option pour la voie législative (septembre)
 - La réforme des retraites
- Vers une rupture durable ?

3. Une coordination pragmatique et occasionnelle : partage des responsabilités, avec ou sans coordination

3.1. Le Royaume-Uni : consécration du « *voluntarism* »

- L'élimination confirmée des instances tripartites ; l'absence de procédures formelles de concertation ; des normes publiques d'emploi réduites à la transposition restrictive des directives européennes
- La quasi-disparition des négociations collectives nationales et le rétrécissement du champ de couverture des accords d'entreprise

3.2. L'Allemagne : l'efficacité de coordinations limitées

- L'échec des tentatives de tripartisme institutionnalisé (2003 : fin de la *Bündnis für Arbeit*)
- Un tripartisme consultatif fort sur la politique économique du gouvernement
- Les relations d'emploi : deux exemples significatifs d'une régulation implicite « à trois »:
 - Le partage du temps de travail : comptes de temps de travail, *Kurzarbeit*, modulation négociée de la durée du travail
 - Le salaire minimum : une rupture majeure dans les modes de production des normes

Quelques enseignements

- Sur la pertinence prédictive des typologies
- Succès et échecs : pas de *one best way*
- Des plans de relance aux plans d'austérité :
sur la possibilité d'accords de contreparties
- De la dépendance de sentier aux fenêtres d'opportunité